

URBANISME

- Permis de construire :

Procédure à engager avec la mairie, prendre RV avec Jérôme Billetat au 05 65 32 71 00

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637

Une charte « Couleurs » est disponible en mairie concernant le Bâti ancien, le bâti neuf, les tuiles, les menuiseries et ferronneries (fenêtres, volets, portes), les vitrines et les stores.

- Permis de louer :

Par décision du conseil municipal en date du 6 juin 2019, Certains logements en location étant vétustes, et afin de lutter contre l'habitat indigne, la commune a délibéré pour la mise en place d'un permis de louer. Concrètement, lors du départ d'un locataire et si le logement est à relouer, le propriétaire ou l'agence immobilière a l'obligation de demander une autorisation préalable de mise en location. L'habitat étant une compétence de Cauvaldor, une convention a été signée avec la mairie qui instruira la demande.

- Façades :

Par décision du conseil municipal du 31 janvier 2019, dans le cadre du Projet Urbain Global porté par la collectivité et afin d'affirmer la volonté de la commune d'appuyer la revitalisation de la ville, Monsieur il a été décidé, tout en en conservant le plafond de surface éligible, d'augmenter le montant de l'aide au mètre carré pour les ravalements de façades et rénovation des vitrines commerciales ou artisanales comme suit :

- ✓ aide portée à 30€/m² pour les propriétaires ne bénéficiant pas d'autre aide ou subvention
- ✓ aide portée à 15€/m² pour les propriétaires bénéficiant d'une aide par ailleurs.

Le périmètre à l'intérieur duquel pourront être octroyées ces aides est le suivant :

- ✓ ravalement de façades et rénovation des vitrines commerciales ou artisanales :
 - centre ancien
 - RD 820 de Blazy au 87 avenue de Toulouse (foyers logements), côtés pair et impair
 - avenue de Sarlat du Crédit Agricole à l'avenue Roger Couderc, côtés pair et impairs
 - rues de la Recège de l'avenue Martin Malvy à l'avenue Jean Jaurès, de la Gourgue, Barebaste et de Laborie côtés pair et impairs

- ✓ rénovation des vitrines commerciales ou artisanales uniquement :
 - avenue Jean Jaurès de l'intersection avec la RD 820 à la Gare